



Commune de La Chapelle-Longueville

Compte-rendu du Conseil Municipal

extraordinaire du 06 septembre 2017 à 20h00

Etaient présents :

Mmes : Alriquet, Belle, Bury, Butet, Chevalier, Comtet, Housselin, Huvey, Kunc, Leroy, Letellier, Sollerot-Anne et Tourmente-Leroux.

MM. : Baron, Chardon, Chevallier, Coquentin, Crevel, Delêtre, Després, Dufayet, Durier, Gassies, Hélière, Jouault, Lardilleux, Maureille, Morin, Perier, Surville, et Turc formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme Lelièvre, M. Greboval et M. Viry.

Ont donné pouvoir : Mme Bachelier à M. Hélière, M. Bonvalet à M. Lardilleux, M. Collonnier à M. Turc, Mme Ducardonnet à Mme Letellier, M. Guerin à M. Chevallier, Mme Letourneur à Mme Alriquet, Mme Louvigné à M. Baron et Mme Vincent à Mme Housselin.

Monsieur Le Maire constate que le quorum est atteint, il ouvre la séance du Conseil.

Monsieur Crevel est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion extraordinaire du 05 juillet 2017 est approuvé à l'unanimité.

En préambule de la séance, le Maire expose les raisons de la nécessité d'un Conseil Municipal extraordinaire ;

En effet, le service « assemblées » de Seine Normandie Agglomération nous a demandé le 31 août dernier de rendre un avis sur le retrait de SNA des communes de Fontaine-sous-Jouy, Jouy-sur-Eure et Château-sur-Epte d'une part et sur l'adhésion de la commune de Saint-Aubin-sur-Gaillon à Seine Normandie Agglomération d'autre part, afin de répondre à la demande du Préfet avant le 10 septembre 2017.

Retrait de Seine Normandie Agglomération des communes de Fontaine-Sous-Jouy, Jouy-sur-Eure et Château-sur-Epte

Suite à la création de Seine Normandie Agglomération au 1^{er} janvier 2017, les communes de Fontaine-Sous-Jouy et Jouy-sur-Eure ont formalisé leur souhait de quitter notre EPCI pour rejoindre à compter du 1^{er} janvier 2018 la communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie. La commune de Château-sur-Epte a par ailleurs formalisé son souhait de quitter SNA pour rejoindre à compter du 1^{er} janvier 2018 la communauté de communes du Vexin Normand.

Le Conseil Communautaire d'Evreux Portes de Normandie en date du 11 avril 2017 a émis un avis favorable à l'adhésion de communes de Fontaine-sous-Jouy et Jouy-sur-Eure.

De son côté, la communauté de communes du Vexin Normand a lancé une étude financière sur l'adhésion de la commune de Château-sur-Epte.

Conformément à l'article L5211-19 du CGCT, le Conseil Communautaire de Seine Normandie Agglomération s'est ensuite prononcé favorablement sur les demandes de retrait des communes de Fontaine-sous-Jouy, Jouy-sur-Eure et Château-sur-Epte, par délibération du 29 juin 2017.

Il appartient désormais aux Conseils municipaux des communes membres de SNA d'émettre un avis sur le retrait de ces communes, dans un délai de trois mois suivant la notification aux Maires de la délibération du Conseil Communautaire de SNA.

A défaut de délibération dans ce délai de trois mois, la décision des conseils municipaux est réputée défavorable.

La décision finale de retrait de Seine Normandie Agglomération des communes de Fontaine-sous-Jouy, Jouy-sur-Eure et Château-sur-Epte sera prise par arrêté du Préfet de l'Eure, après saisine pour avis de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI).

A la suite de l'exposé du Maire, cet avis s'avère **unaniment** favorable.

Adhésion de la commune de Saint-Aubin-sur-Gaillon à Seine Normandie Agglomération

Par délibération du 19 juin 2017, la commune de Saint-Aubin-sur-Gaillon a émis le souhait d'intégrer la communauté de communes Seine Normandie Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2018.

Conformément à l'article L5214-26 du CGCT, le Conseil Communautaire de Seine Normandie Agglomération s'est ensuite prononcé favorablement sur la demande d'adhésion de la commune de Saint-Aubin-sur-Gaillon, par délibération du 29 juin 2017.

Le Maire expose qu'il appartient désormais aux Conseils municipaux des communes membres de SNA d'émettre un avis sur l'adhésion de cette commune, dans les meilleurs délais pour répondre, là encore, à la demande du Préfet.

A défaut de délibération dans ce délai de trois mois, la décision des conseils municipaux est réputée favorable.

La décision finale d'adhésion de la commune de Saint-Aubin-sur-Gaillon à Seine Normandie Agglomération sera prise par arrêté du Préfet de l'Eure, après saisine de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) dans sa formation restreinte.

A la suite de l'exposé du Maire, le vote du conseil est unanimement favorable.

QUESTIONS DIVERSES

GENS DU VOYAGE : Gens de l'immobilisme !

Ce mercredi 6 septembre, tôt le matin, le rond-point proche du CNPP à Saint-Marcel a été totalement obstrué par des voitures et caravanes, malgré la présence des forces de l'ordre.

Les citoyens des communes environnantes, artisans, employés, ouvriers allant à leur travail ou particuliers se rendant à la gare ou à leurs achats ont été dans la complète incapacité de franchir l'obstacle volontairement créé par les 700 caravanes ou plus qui voulaient pénétrer sur l'ancien hippodrome.

Le Maire expose que depuis le printemps, il est en négociation tant avec les autorités de l'Etat, les élus de l'agglomération, qu'avec les personnes qui prétendent représenter les nomades, pour tenter d'obtenir que les occupants du terrain de sport du village de La Chapelle-Réanville quittent ce lieu.

Le Maire a en outre sollicité de multiples interventions d'huissier en vue d'intenter des référés, (dans ce cas l'huissier note toutes les immatriculations des véhicules présents et les communique aux services de l'Etat, ce qui implique que les véhicules en question ont 15 jours pour « déguerpir ». Mais entre temps de nouveaux entrants s'implantent, et ainsi de suite, ce qui rend impossible la libération du terrain, sans compter tout d'abord les nuisances que subissent les habitants du voisinage, puis les coûts de consommation d'eau et d'électricité, les dégradations à l'environnement et les frais de remise en état.

Ces démarches sont identiques à ce que le Maire de la commune historique entreprenait déjà par le passé, avec le même insuccès

Pour en revenir à la situation actuelle

D'une part grâce aux interventions du Maire et du Maire délégué, la foire à tout a pu se dérouler normalement.

D'autre part le Préfet a ordonné la réquisition de l'hippodrome pour un « rassemblement annuel » des nomades ; ce terrain étant privé et prévu pour accueillir un vaste centre équestre, il est à souhaiter que la réalisation de l'aménagement se fasse rapidement.

Une élue de la commune a d'une part invité la députée à constater le trouble créé par les nomades, et écrit un COURRIER DE PROTESTATION au ministre de l'intérieur comme au Préfet (voir en page 4). Après avoir prévenu le cabinet du préfet et le cabinet du ministre, cette lettre a été mise en ligne sur Facebook et Twitter. La presse nationale et locale a de plus été prévenue de cette intervention.

Enfin le pourtour du terrain sera mis en labour avec création d'un merlon (une butte) pour empêcher l'accès aux véhicules

Le Maire clôture la séance à 21h15

Karin Tourmente-Leroux
2 côte du Froc
La Chapelle-Réanville
27950 La Chapelle-Longueville

La Chapelle-Longueville, mercredi 6 septembre 2017

M. le Ministre,
M. Le Préfet de l'Eure,

Suite à une décision préfectorale, environ 700 caravanes de gens du voyage arrivent à proximité de notre village, La Chapelle-Réanville, commune historique de la commune nouvelle de La Chapelle-Longueville (27950) depuis 5 heures ce matin et pendant quatre jours.

Que M. Le Préfet ait réquisitionné un terrain, soit... Mais je suis surprise, après m'être rendue sur les lieux et avoir discuté avec les gens du voyage, d'avoir appris que la Préfecture les autorisait à arriver à partir de 5h ce mercredi 6 septembre.

M. Le Préfet, auriez-vous oublié que des gens habitent et vivent à la campagne ?

Vivre à la campagne cela veut dire pour beaucoup d'entre nous, aller travailler ailleurs. Donc se déplacer en voiture. Et comment fait-on pour se rendre sur son lieu de travail, quand l'accès à notre village (la D64) est bloqué par autant de caravanes, et que des plots ont été mis par les gens du voyage pour faciliter leur entrée sur le terrain réquisitionné ? Pas de forces de l'ordre à 7h20, ni à 7h30... Rien... Juste des habitants désemparés et excédés, car ce n'est pas la première fois que cela arrive !

Il faut trouver moyen de faire demi-tour, emprunter des petites routes et... arriver en retard sur son lieu de travail !

Quid de nos enfants, M. Le Préfet, qui fréquentent lycées et collèges dans des communes à 10 kilomètres de chez nous ? Oui... en autorisant cette arrivée à partir de 5 heures du matin, vous avez juste oublié que les bus scolaires ne pourraient pas passer... encore moins que nos voitures particulières – qui, détail pratique, ne bénéficient pas de gyrophares ou d'accompagnement de motards !!!

Alors, ce matin, j'ai recueilli les enfants déterminés à ne pas rater leur troisième journée de classe (pour mémoire, la rentrée des classes a bien eu lieu lundi 4 septembre !). Je suis allée en chercher à l'autre bout du village. Et j'ai fait près de 40 kilomètres aller-retour, pour les déposer qui au collège, qui au lycée... A défaut de bus scolaire... Heureusement que je suis en home-office et libre de gérer mon emploi du temps professionnel !

Mais je m'interroge sur la jugeote des services publics, qui délivrent des autorisations sans réfléchir à priori à leurs conséquences... Je m'interroge de savoir si la préfecture de l'Eure prendra en charge mes frais d'essence, l'heure que je ne pourrai facturer à mes clients... Un détail me direz-vous... Un de plus à priori puisque la vie des ruraux que nous sommes ne semble pas vous concerner.

Je me permets ce mail, car je ne suis pas la seule excédée...

Recevez, Messieurs, mes respectueuses salutations.

Karin Tourmente-Leroux